

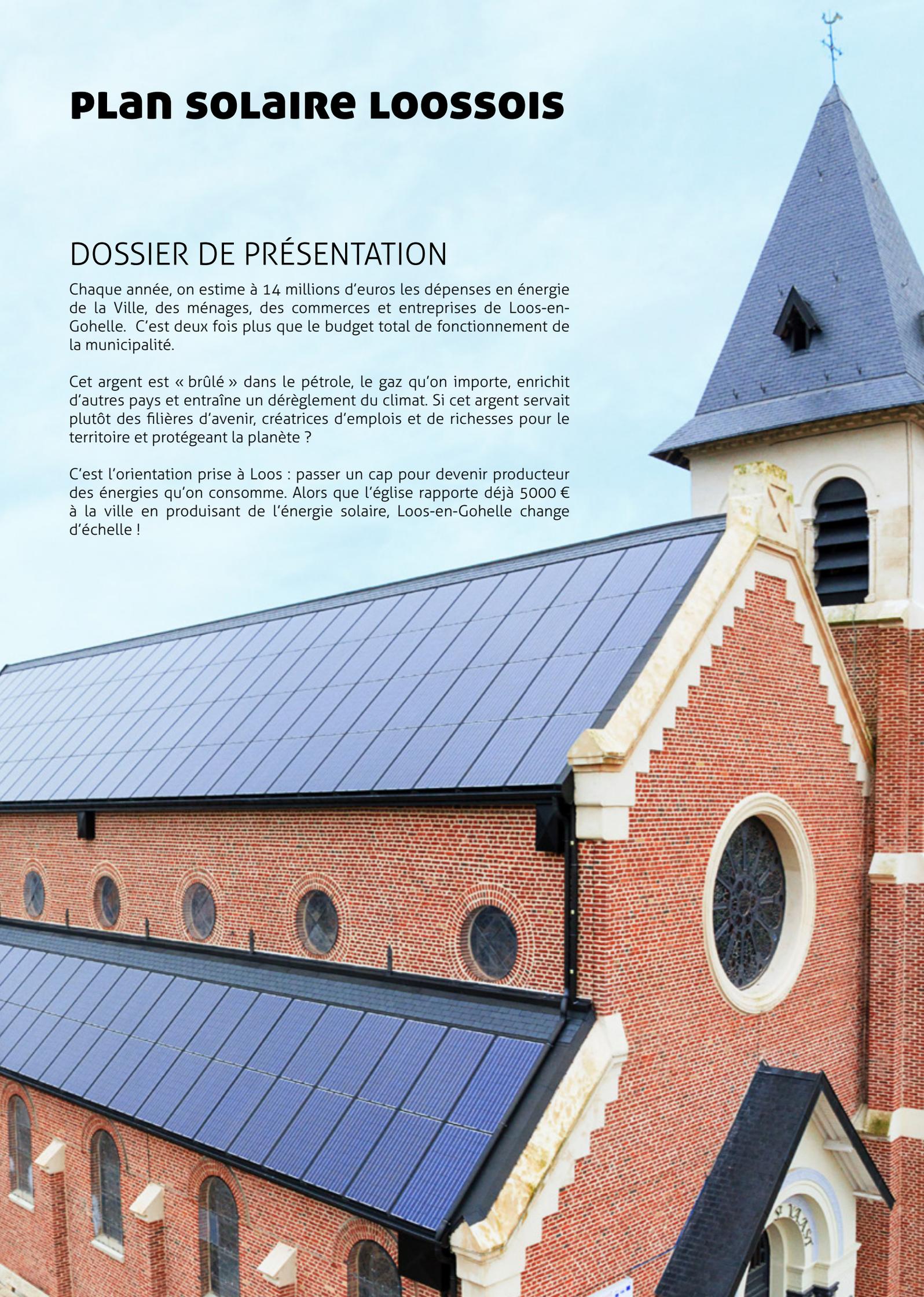
# Plan SOLAIRE LOOSSOIS

## DOSSIER DE PRÉSENTATION

Chaque année, on estime à 14 millions d'euros les dépenses en énergie de la Ville, des ménages, des commerces et entreprises de Loos-en-Gohelle. C'est deux fois plus que le budget total de fonctionnement de la municipalité.

Cet argent est « brûlé » dans le pétrole, le gaz qu'on importe, enrichit d'autres pays et entraîne un dérèglement du climat. Si cet argent servait plutôt des filières d'avenir, créatrices d'emplois et de richesses pour le territoire et protégeant la planète ?

C'est l'orientation prise à Loos : passer un cap pour devenir producteur des énergies qu'on consomme. Alors que l'église rapporte déjà 5000 € à la ville en produisant de l'énergie solaire, Loos-en-Gohelle change d'échelle !



## RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE TEPOS 2050 DE LA COMMUNE

La consommation électrique des bâtiments communaux en 2017 était de **470 MWh** (hors CCAS et Résidence autonomie)

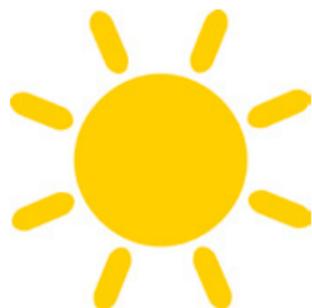
### HISTORIQUE

Loos est « *Territoire à Energie POSitive* ». Membre du comité d'orientation du réseau TEPOS, elle affiche un objectif 100% renouvelables en 2050.

Pour atteindre cet objectif, un plan de baisse drastique des consommations et d'augmentation massive de la production locale d'énergie s'impose. Cofinancé par l'ADEME, une étude de planification énergétique a été conduite entre 2014 et 2017. Loos-en-Gohelle s'est adjoint les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage permettant de définir les priorités :



Rénover les bâtiments municipaux et améliorer leurs usages. Objectifs: dépenser moins d'énergie et d'argent, responsabiliser les usagers des écoles et salles municipales.



Massifier la production d'électricité renouvelable. Objectifs : devenir autonome en électricité et générer un modèle économique local ouvert à l'implication des citoyens.



Moderniser l'éclairage public et son pilotage pour être plus efficient.

La priorité est donnée au potentiel des bâtiments, notamment ceux du patrimoine communal, afin d'enclencher une dynamique positive. Ainsi, **12 bâtiments** à potentiel important sont identifiés, mais certains impliquent des travaux de rénovation complémentaires (renforcement de charpente, amiante, ...). Le plan solaire loossois dans sa première phase (2017-2020) c'est 12 fois la toiture de l'église en puissance : 440 MWh issus de la production de 8 toitures publiques (écoles, salles de sport...) permettant de couvrir plus de 90 % de la consommation de l'ensemble des bâtiments communaux de Loos-en-Gohelle. L'électricité produite sera réinjectée dans le réseau.

En **mars 2018**, 3 assistants à maîtrise d'ouvrage sont sélectionnés afin d'engager avec la Ville le cadre du Plan Solaire :

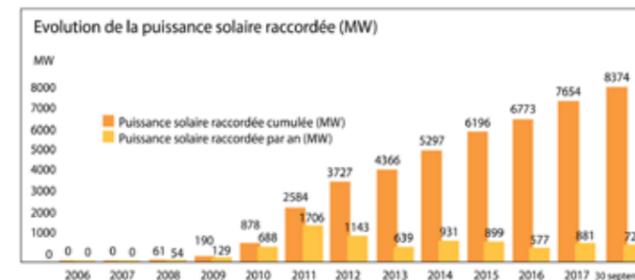
- La société ESPELIA pour les aspects administratifs et juridiques,
- La société COHÉRENCE ÉNERGIES pour les aspects techniques et financiers
- L'association ENERGETHIC pour la mobilisation de l'épargne citoyenne et la représentation des citoyens.



## CONTEXTE NATIONAL ET LÉGISLATIF

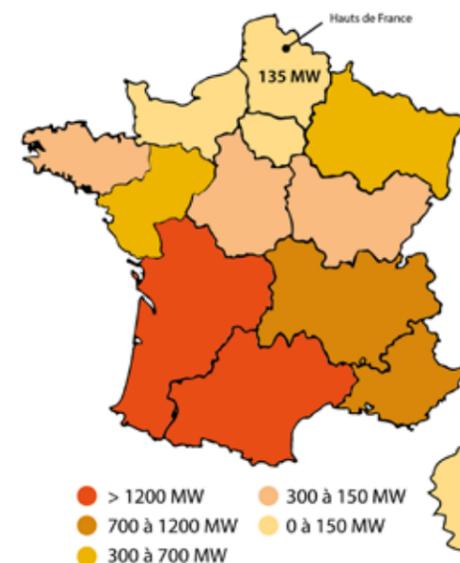
Fin 2016, la puissance totale raccordée sur l'ensemble du territoire français est de **6,772 GW**.

Les régions du Sud de la France regroupent **70%** du parc total de la France métropolitaine. Cette concentration dans le Sud de la France s'explique par un niveau d'ensoleillement jusqu'à 35% supérieure aux régions du Nord de la France.



Source : RTE/SER/ERDF/ADEEF (panorama de l'électricité renouvelable 2016)

Puissance solaire raccordée par région au 31 décembre 2017



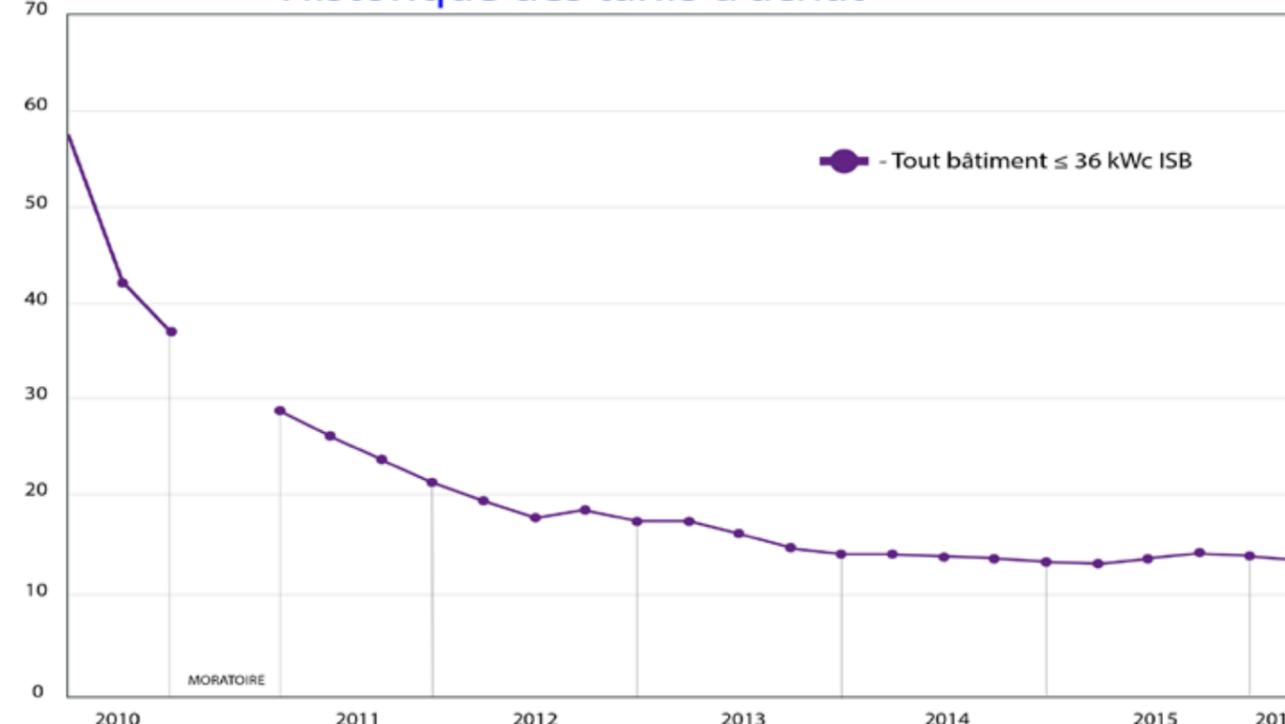
Source : RTE/SER/ERDF/ADEEF (panorama de l'électricité renouvelable 2016)

Le kilowattheure d'électricité photovoltaïque est vendu par le producteur à un tarif fixé par arrêté dans le cadre de *l'obligation d'achat*. Ainsi le producteur photovoltaïque injecte de l'électricité sur le réseau ; l'acheteur est obligé d'acheter l'énergie photovoltaïque à un prix fixé par la loi. Ce mécanisme permet d'aboutir à une rentabilité normale des capitaux investis sur la durée de vie des installations.

En France, c'est la loi du 10 février 2000 qui instaure le principe de l'obligation d'achat. Les arrêtés fixent quant à eux le niveau de tarif d'achat et les conditions d'éligibilité. En parallèle, un dispositif d'appels d'offres peut être mis en place : dans ce cadre, ce sont les candidats qui proposent un prix d'achat ; les appels d'offres sont régis par les articles du code de l'énergie L311-10 et suivants. Le surcoût du tarif d'achat est financé par la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE). C'est un fond de péréquation, alimenté par chaque consommateur lors du paiement de ses factures d'électricité.

€/ kWh

### Historique des tarifs d'achat



MORATOIRE

## LES SITES RETENUS POUR LA 1<sup>re</sup> PHASE



Cybercoin  
20 kWc



Salle Varet  
99 kWc



École Ovide Leroy  
36 kWc



École Arthur Lamendin  
20 kWc



École Basly  
Bâtiment 4 - 32 kWc  
Bâtiment 5 - 32kWc



Halle Salengro  
99 kWc



Services techniques  
99 kWc

## LE CHOIX D'UNE CONCESSION

Différents types de structure ont été étudiées afin de porter ce projet, notamment la création d'une *Société d'Economie Mixte (SEM)* ou d'une *Société Anonyme (SA)* ou *Société par Actions Simplifiées (SAS)*, ou *SCIC*.

Si la création d'une SEM apparaissait la solution la plus adaptée aux différents enjeux (sécurité juridique, pertinence de l'objet social, modalités de création, délais, fiscalité, mise en concurrence...), cette structure imposait toutefois que la ville de Loos-en-Gohelle détienne plus de 50% du capital de la société. Quant à la SCIC, elle nécessitait la composition de collèges avec des parties prenantes d'ores et déjà identifiées. Or l'action municipale en faveur du plan solaire va seulement permettre de les faire apparaître progressivement.

La mise en place d'une concession solaire a donc été décidée. L'ambition est donc d'associer autour de ce Plan Solaire le futur *concessionnaire*, le *concédant* (ville de Loos-en-Gohelle) et les *citoyens* souhaitant participer à ce projet.

La sélection du concessionnaire a été réalisée selon les règles des *Marchés Publics*. Celui-ci aura certaines obligations, dont la réalisation des travaux liés au Plan Solaire ainsi que l'exploitation des panneaux photovoltaïques et leur maintenance.



## UN PROJET PARTICIPATIF ET CITOYEN

Depuis le début du Plan Solaire, alors que celui-ci n'était qu'au stade de l'idée, la Ville a souhaité associer les habitants au projet, afin de permettre :

- La prise en compte des attentes et questions des citoyens vis-à-vis du Plan Solaire,
- La transparence dans le cadre des différentes procédures (un représentant des citoyens est présent lors des commissions concession notamment),
- L'investissement des habitants dans le Plan Solaire, que cela soit par une prise de participation financière (dont les modalités sont encore à établir) ou par la volonté de s'impliquer dans la mise en œuvre de ce projet, à quelque niveau que cela soit,
- La sensibilisation et la formation aux technologies liées au photovoltaïque,
- L'appropriation citoyenne de ce projet ambitieux.

Pour cela, un Comité Citoyen a été créé, regroupant citoyens, élus, techniciens de la Ville et partenaires de cette opération.

## CALENDRIER

Avis de candidature : juillet 2018

Réception des candidatures : août 2018

Sélection des candidats : Octobre 2018

Publication du Dossier de Consultation : Novembre 2018

Remise des offres par les candidats : Décembre 2018

Sélection du concessionnaire : avril 2019

Création de la société de projet : juin 2019

Pose des premiers panneaux : été 2019

La production annuelle estimée représente plus de 90% de la consommation des 40 bâtiments publics de la ville

*La perspective du plan solaire dans une deuxième phase vise à inclure de larges toitures privées (hangars, surfaces commerciales) afin d'amplifier la dynamique et faire de sa société de production, pourquoi pas, demain, si les acteurs souhaitent s'en saisir, un outil de développement au service de nouveaux modèles économiques, multifonctionnels, coopératifs et territorialisés à l'échelle du bassin de vie.*

Toutes les informations et la vie du projet sur  
<https://plansolaire.loos-en-gohelle.fr/site/>

## Adresses utiles



Espace Info Energie  
6, rue Lavoisier  
B.P. 65  
62302 Lens Cedex  
03 21 790 790  
[info-energie62@agglo-lenslievin.fr](mailto:info-energie62@agglo-lenslievin.fr)



Rue de Bourgogne  
Base du 11/19  
62750 Loos-en-Gohelle  
03 21 13 06 80  
[contact@cd2e.com](mailto:contact@cd2e.com)

